



# Mennecy

## **Adaptation des services publics municipaux au Covid-19**

Conformément aux directives nationales dans la lutte contre la propagation du coronavirus :

### **Confinement**

Limitez vos déplacements au strict minimum.  
Tout rassemblement est interdit jusqu'à nouvel ordre.  
Respectez les « gestes barrières ».

### **Services publics municipaux**

**Les accueils physiques du public sont suspendus sur tous les sites de la Ville.**  
Permanence téléphonique assurée dans les services.  
Privilégiez les démarches en ligne ou les échanges par voie dématérialisée.  
**Seules les demandes urgentes feront l'objet de rendez-vous.**

### **Standard / Accueil général : 01 69 90 80 30**

### **Personnes âgées, fragiles, vulnérables, isolées : 01 69 90 61 90**

Inscriptions au **service de portage de repas** à domicile.  
Appels téléphoniques réguliers de nos services sur demande.

### **Etat-civil : 01 69 90 80 32**

Déclarations de naissances, décès, inhumations : sur rendez-vous

### **Police Municipale : 01 69 90 00 00**

### **Accueil minimum des enfants des personnes exerçant des missions prioritaires au regard de la gestion de la crise**

Sur présentation d'un justificatif et selon conditions. Tél. 01 69 90 73 58.

### **Propreté et sécurité urbaine**

Maintien d'équipes réduites sur l'espace public.

### **Cabinet du Maire : 01 69 90 80 31**

*Dans ce contexte exceptionnel, nous invitons chacun à faire preuve de civisme, de sens des responsabilités, d'entraide et de solidarité pour faire en sorte que chacun d'entre nous, et particulièrement les plus fragiles, soit préservé de cette épidémie.*

## **Adaptation des services publics municipaux au Covid-19**

Conformément aux directives nationales dans la lutte contre la propagation du coronavirus, la Mairie de Mennecy a fermé mardi ses accueils physiques au public. Toutes les missions non essentielles sont suspendues.

De manière générale, une permanence téléphonique dans les services est assurée afin de répondre aux habitants. Nous vous invitons à privilégier les démarches en ligne ou les échanges par voie dématérialisée (mail, téléphone). Les services municipaux s'organisent pour répondre aux besoins essentiels. Seules les demandes présentant un caractère d'urgence feront l'objet de rendez-vous après échange téléphonique ou mail.

Standard / Accueil général : 01 69 90 80 30

Personnes âgées, fragiles, vulnérables, isolées : 01 69 90 61 90

Les locaux du CCAS sont fermés au public, mais l'accueil téléphonique est assuré.

Un service de portage de repas à domicile est vivement conseillé et peut être mis en place sur demande.

Sur le modèle du Plan Canicule et afin de prévenir l'isolement, vous pouvez sur inscription bénéficier d'appels réguliers d'agents municipaux qui prendront de vos nouvelles.

Vous vous trouvez en difficulté, sans solution amicale ou familiale, ni possibilité de recourir à la solidarité de proximité ? Le CCAS vous accompagnera pour trouver des solutions adaptées.

Etat-civil : 01 69 90 80 32

Son activité est limitée à l'essentiel : déclarations de naissances et décès, uniquement sur rendez-vous.

Les inhumations sont maintenues.

La délivrance des cartes nationales d'identité et passeports se fera sur rendez-vous et uniquement en cas d'urgence.

Police Municipale : 01 69 90 00 00

La Police Municipale maintient son activité sur le terrain.

Les locaux de la Police Municipale sont fermés au public, mais l'accueil téléphonique est assuré.

Accueil des enfants des personnes exerçant des missions prioritaires au regard de la gestion de la crise

Les établissements d'enseignement et accueils collectifs de mineurs sont fermés depuis le 16 mars. Un service d'accueil minimum est assuré pour les enfants des personnels essentiels à la gestion de crise sanitaire définis par le gouvernement, de 7h à 19h, sur présentation d'un justificatif et selon des conditions qui vous seront précisées sur appel au 01 69 90 73 58.

Continuité pédagogique

Afin de faciliter la poursuite des cours de votre enfant et ne pas le pénaliser, si vous avez besoin de procéder à des impressions de documents transmis par son enseignant et que vous ne pouvez pas le faire faute d'imprimante chez vous, le service Scolaire sera à même de vous fournir un tirage papier qui sera déposé dans votre boîte aux lettres dans les meilleurs délais par des agents mobilisés à cet effet. Vous pourrez en faire la demande par mail à l'adresse [scolaire@mennecy.fr](mailto:scolaire@mennecy.fr) ou téléphone : 01 69 90 73 58.

Propreté et sécurité urbaine

Des équipes réduites sont maintenues et effectueront des tournées sur l'espace public.

Cabinet du Maire : 01 69 90 80 31